



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 34288

Texte de la question

M. Jacques Barrot demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui préciser quels moyens le ministère entend mettre en oeuvre à l'occasion de l'échéance budgétaire prochaine pour accompagner les structures qui oeuvrent en faveur de l'insertion ou de la réinsertion des personnes prostituées. Sans sous-estimer les efforts consentis jusqu'ici, force est de reconnaître que ce problème qui concerne un bon nombre de départements français ne donne lieu à aucune aide dans les 2/3 d'entre eux. Il faut qu'une mobilisation suffisante soit engagée pour prévenir et réinsérer les femmes qui sont victimes de la prostitution. Il lui demande donc ce que sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire a retenu toute l'attention de madame la ministre de l'emploi et de la solidarité. La France, en ratifiant par la loi du 28 juillet 1960 la Convention internationale relative à la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, adoptée par les Nations Unies le 2 décembre 1949, s'est engagée dans une politique abolitionniste qui encourage une approche permettant aux personnes de recouvrer leurs droits fondamentaux (identité, sécurité, vie familiale, santé...) dans un projet global de réinsertion. En effet, les personnes prostituées vivent une situation d'exclusion grave et les actions en faveur de leur réinsertion constituent un impératif de premier plan pour le gouvernement. Aussi, la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion, s'adressant à tous les publics en grande difficulté d'insertion, concerne-t-elle les personnes prostituées par un ensemble de dispositions qui relèvent aussi bien des questions de santé que de la prévention des situations d'errance ou de mesures en faveur de la formation et de l'emploi. Par ailleurs, un effort financier particulier est réalisé, depuis plusieurs années, en direction des associations qui interviennent en faveur de la prévention du phénomène prostitutionnel et de l'accompagnement et de la réinsertion des personnes prostituées. C'est ainsi que les crédits attribués aux initiatives locales sont en hausse constante depuis 1995, passant de 25,5 millions de francs à 28,3 millions de francs en 1999. De même, alors que ces crédits concernaient 18 départements en 1995, ce sont désormais 35 départements où des actions de prévention ou d'accompagnement sont mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34288

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5217

Réponse publiée le : 15 novembre 1999, page 6597